

## Séance du 9 septembre 2010

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, qui donne pouvoir à Monsieur Cédric LINDECKER. Madame Françoise LONGO est secrétaire de séance.

### 1. Convention pour aménagement de voirie

Monsieur le Maire expose les clauses de la convention relative à la RD 221 pour l'aménagement de la traversée du village (2ième et dernière tranche). Le coût est de 68 800 € HT pour la construction de trottoir et la réfection de chaussée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

pour : 10/10

### 2. Station d'épuration : assistance technique

A la demande de Monsieur le Maire, la société SCIRPE a proposé un nouveau contrat d'assistance technique pour un coût total de 2950 € HT, coût révisé à la baisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de la société SCIRPE et autorise Monsieur le Maire à la signer.

pour : 10/10

### 3. Bail à ferme

Suite au courrier de Monsieur Marcel BONNET nous informant de son intention de ne plus louer les parcelles suivantes :

- A1 : "La Pérouse" d'une surface de 1ha50a

- ZA 0128 : "Champs du Gratteris" d'une surface de 2ha70a,

le Conseil Municipal décide de donner à ferme pour une période de 9 ans, ces deux parcelles au GAEC DU FRENE, à compter du 01 janvier 2011.

pour : 10/10

### **Informations**

- L'ADAPEI remercie la commune et les bénévoles pour leur contribution concernant l'opération brioche qui a rapporté cette année 287 € (48 brioches).
- L'association La Mancine de Mamirolle remercie la commune pour la subvention reçue cette année.
- Les conseillers approuvent le contenu du courrier qui sera adressé à Monsieur HUMBERT, sénateur, et qui fait part du mécontentement de la commune devant le traitement lent et infructueux de sa demande de subvention pour l'aménagement de trottoirs sur la RD 221.
- Fusion de la Direction des services fiscaux et de trésorerie générale de région : ce service aux particuliers permet d'effectuer toutes les démarches fiscales et de trésorerie publique en un seul lieu : Boulevard Général de Gaulle à Besançon.

Vu pour être affiché le 10 septembre 2010, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

A Le Gratteris,

(*Sceau de la mairie*)

Le Maire,

Cédric LINDECKER